

Conseil de sécurité

Distr. générale
31 août 2016
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

I. Introduction

1. Le présent rapport est présenté en application de la résolution 2243 (2015), par laquelle le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) jusqu'au 15 octobre 2016 et m'a prié de lui rendre compte de l'exécution du mandat 45 jours au moins avant la date d'expiration dudit mandat. Il rend compte des principaux faits survenus entre le 8 mars 2016, date de la parution de mon précédent rapport (S/2016/225), et le 31 août 2016, et décrit les activités que la Mission a menées conformément au mandat que le Conseil lui a confié dans ses résolutions pertinentes, la plus récente étant la résolution 2243 (2015). Une mise à jour du plan de consolidation de la Mission figure à l'annexe I du présent rapport.

II. Évolution de la situation politique

2. Au cours de la période considérée, les parties prenantes haïtiennes ont essayé sans relâche de rétablir l'ordre constitutionnel en relançant le processus électoral et en le menant à terme. La période a également été marquée par l'incertitude politique due au manque de transparence des modalités de gouvernance au sommet de l'État. En dépit de l'arrivée d'un nouveau Premier Ministre et d'un nouveau Cabinet et de la refonte du conseil électoral, la vérification des élections de 2015, organisée en réponse aux nombreuses allégations faisant état de fraudes massives commises par des responsables haïtiens du monde politique et de la société civile, et la décision qui s'est ensuivie de répéter le premier tour du scrutin présidentiel, ont entraîné des retards supplémentaires dans le processus électoral. Depuis l'expiration, le 14 juin, du mandat de 120 jours du Président provisoire Jocelerme Privert, l'Assemblée nationale n'a pas été en mesure, malgré plusieurs tentatives, de voter des modalités de gouvernance. En parallèle, une ordonnance présidentielle a fixé au 9 octobre 2016 la réorganisation du premier tour du scrutin présidentiel de 2015, auquel viennent s'ajouter les élections pour le renouvellement d'un tiers du Sénat, qui doivent se tenir d'ici à janvier 2017, ce qui vient relancer la dynamique électorale. Les préparatifs des élections sont en cours, bien que l'incertitude demeure concernant les modalités de gouvernance provisoire.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (10 octobre 2016).

16-14584* (F) 100916 100916





3. L'application des dispositions de l'accord du 5 février, qui prévoyait des modalités de gouvernance provisoire au terme des cinq années de mandat du Président Michel Martelly, s'est avérée difficile d'emblée, et a donné lieu à des négociations prolongées sur la formation d'un nouveau gouvernement, qui ont retardé l'installation d'un exécutif à même de travailler. Après le refus, par le Parlement, de l'investiture du premier représentant désigné au poste de premier ministre et des négociations entre les pouvoirs exécutif et législatif, Enex Jean-Charles, un haut fonctionnaire, a finalement obtenu un vote de confiance, et a été investi le 28 mars avec les 16 membres de son Cabinet, parmi lesquels figurent trois femmes. En dépit de la nomination des neuf membres du nouveau conseil électoral provisoire par ordonnance présidentielle le 30 mars, l'élection du 24 avril prévue dans l'accord du 5 février n'a pas eu lieu.

4. Le 27 avril, en revanche, après des mois de débat public sur la crédibilité du processus électoral, le Président provisoire a créé une commission indépendante d'évaluation et de vérification des élections, composée de cinq membres. Durant 30 jours, la commission a procédé à l'évaluation des élections de 2015. Elle a notamment analysé 3 235 des 13 725 résultats électoraux (23,5 %) et a conclu, le 30 mai, que les élections de 2015 avaient bel et bien été entachées de graves irrégularités, commises de manière systématique dans l'intention d'influencer l'issue du scrutin. Dans les grandes lignes, la commission a recommandé que les élections soient annulées et réorganisées, que les tribunaux électoraux surveillent plus étroitement les élections à certains sièges parlementaires et qu'une batterie de mesures soit prise pour renforcer la crédibilité du processus électoral. Ces recommandations ont reçu un accueil mitigé. Soutenues par les partis politiques et les acteurs de la société civile, qui avaient milité pour une vérification indépendante du scrutin, elles ont en revanche été rejetées par d'autres parties prenantes, en particulier par le parti de Jovenel Moïse, grand favori des élections de 2015, et ses alliés. Le rapport a également semé le trouble chez certains parlementaires, puisque la commission recommande que l'élection de trois sénateurs et 39 députés fasse l'objet d'un examen.

5. Le 6 juin, le conseil électoral provisoire a publié un nouveau calendrier électoral qui prend largement en compte les recommandations de la commission, y compris celle concernant l'annulation et la réorganisation des élections présidentielles. Le calendrier fixe au 9 octobre 2016 la réorganisation du premier tour du scrutin présidentiel de 2015 et d'une partie des élections législatives, ainsi que le premier tour des élections visant à remplacer le tiers des sénateurs dont le mandat arrive à échéance en janvier 2017. Un deuxième tour est prévu le 8 janvier 2017 pour les élections présidentielles et sénatoriales, si nécessaire. Un scrutin en un tour est également prévu à la même date pour les élections locales. D'après le calendrier, les résultats définitifs de l'élection présidentielle seront annoncés le 30 janvier 2017 et le président nouvellement élu prendra ses fonctions le 7 février 2017. Par ailleurs, le 14 juillet, le conseil électoral a décidé que l'élection de 13 des 42 nouveaux membres du Parlement devait faire l'objet d'une enquête administrative, et que de deux autres devaient être renvoyées devant le tribunal électoral national. À la suite de la décision prise le 8 juin par le conseil électoral d'invalider les élections de 2015 et d'en organiser de nouvelles, l'Union européenne a annoncé le retrait de sa mission d'observation électorale en Haïti.

6. Le 15 juillet, le conseil électoral a publié les résultats définitifs de 139 des 140 scrutins municipaux tenus en 2015, ce qui a conduit à la formation de

139 conseils municipaux, tous composés de trois membres dont 30 % de femmes, conformément au quota en vigueur. Seize femmes ont par ailleurs été élues à la tête d'un conseil municipal. L'élection du conseil municipal restant sera réorganisée en janvier 2017, les bulletins de votes ayant été détruits lors d'une attaque perpétrée au lendemain de la première élection, en octobre 2015. Après avoir rendu public le calendrier électoral, le conseil a procédé à nouveau à l'enregistrement des candidatures à l'élection présidentielle et obtenu une liste de 24 candidats, contre 54 lors du premier scrutin. Il a également enregistré 118 candidats, dont 10 femmes, pour les 10 sièges sénatoriaux à pourvoir, rouvert la procédure d'inscription sur les listes électorales, commencé le recrutement du personnel électoral et l'inscription en ligne des scrutateurs des partis politiques, et achevé l'évaluation technique et de la sécurité des bureaux de vote. Dans le même temps, la Police nationale d'Haïti, en collaboration avec le personnel militaire et de police de la MINUSTAH, a entrepris de planifier la sécurité des élections, notamment l'élaboration d'un plan national de sécurité et des visites sur le terrain dans tous les départements du pays. Le 2 août, l'Organisation des États américains a annoncé qu'elle observerait les élections du 9 octobre.

7. Le budget des élections et de la logistique connexe est estimé à 54,84 millions de dollars, auxquels viennent s'ajouter les coûts de fonctionnement du conseil électoral et de la police nationale. Un montant total de 10,06 millions de dollars est encore disponible dans le panier de fonds géré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ce qui couvre l'achat de matériel et le maintien d'une assistance technique. Il manque donc 44,78 millions de dollars au total, dont 18,2 millions sont nécessaires pour le premier tour (ce montant inclut 2,5 millions au titre de l'appui logistique). Le Gouvernement haïtien a publiquement annoncé qu'il financerait entièrement les élections, mais que les dons restaient les bienvenus. En parallèle, il a conclu un accord avec les organismes des Nations Unies pour que ceux-ci continuent de fournir un appui opérationnel au conseil électoral, bien que moins important que lors des précédentes élections.

8. Si les préparatifs des élections sont globalement bien engagés, l'incapacité du Parlement à arrêter les modalités de la gouvernance temporaire a gêné le travail de l'exécutif et du législatif. À titre d'exemple, bien que l'Assemblée nationale ait voté le projet de budget révisé pour l'exercice 2015-2016, ce dernier n'a pour l'instant pas pu être pleinement adopté car le Sénat n'est pas en mesure de se réunir. En outre, aucune décision n'a encore été prise concernant le projet de budget pour l'exercice 2016-2017, qui commence en octobre 2016.

9. Ma Représentante spéciale, Mme Sandra Honoré, a continué d'exercer ses bons offices pour faciliter le retour à l'ordre constitutionnel grâce à la tenue d'élections, et d'œuvrer à dégager un consensus parmi les acteurs politiques concernés sur la nécessité de mener à terme le processus électoral et de garantir le bon fonctionnement des institutions de l'État à tous les niveaux. Elle a également continué de promouvoir l'assistance électorale internationale, qui vise à aider le conseil électoral à organiser des élections crédibles, impartiales et ouvertes à tous. De même, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Hervé Ladsous, qui s'est rendu en Haïti du 30 juin au 3 juillet 2016 afin d'y évaluer la situation politique et les conditions de sécurité, a exhorté l'ensemble des interlocuteurs haïtiens à trouver une solution à la crise prolongée de la gouvernance et à tout faire pour que le processus électoral s'achève rapidement.

III. Évolution des conditions de sécurité

10. Au cours de la période considérée, la situation en matière de sécurité est restée relativement calme, mais demeure fragile en raison de l'incertitude politique qui règne dans le pays. Dans l'ensemble, la criminalité et les activités des bandes organisées ont reculé par rapport aux deux périodes précédentes. Toutefois, les manifestations, les occupations et les grèves ont augmenté depuis le mois d'avril, la plupart en lien avec des revendications socioéconomiques. Plusieurs cas de violence politique survenus en mai et juin ont suscité la crainte parmi la population.

11. Les chiffres de la criminalité pour la période allant du 1er mars au 10 août 2016, compilés par la Police nationale et la MINUSTAH, font état de 438 homicides signalés, contre 567 homicides pour la période allant du 1er septembre 2015 au 28 février 2016 et 486 pour celle allant du 1er mars au 31 août 2015. Soixante-quinze pour cent des 438 homicides sont survenus dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince. Au total, 27 enlèvements ont été enregistrés, contre 44 pour la période du 1er septembre 2015 au 28 février 2016 et 29 pour la période du 1er mars au 30 août 2015. Un total de 229 viols ont été signalés, un chiffre en augmentation par rapport aux 218 cas signalés entre le 1er septembre 2015 et le 28 février 2016 et les 223 cas signalés entre le 1er mars et le 31 août 2015.

12. Au total, 438 manifestations ont été enregistrées, dont 134 se seraient accompagnées de violences allant de la mise en place de barrages routiers à des attaques contre des agents de police et des coups de feu en passant par la destruction de biens et des jets de pierres. Le nombre des manifestations a donc considérablement diminué par rapport à la période du 1er septembre 2015 au 28 février 2016, au cours de laquelle 689 manifestations avaient été enregistrées (dont 275 avec violence), mais légèrement augmenté par rapport à la période du 1er mars au 31 août 2015, qui en avait compté 399 (dont 151 avec violence). Le département de l'Ouest reste le plus touché par ces manifestations, puisqu'il a été le théâtre de 62 % (274) d'entre elles, suivi par le département du Nord (8 %) et le département de Nippes (5 %). Les manifestations étaient généralement peu importantes. On estime que 87 % d'entre elles (381) rassemblaient moins de 300 personnes, 9 % (40) entre 300 et 1 000 personnes, et 4 % (17) plus d'un millier de manifestants. Parmi ces manifestations, 146 (33 %) étaient liées au contexte politique et électoral, 226 (51 %) à des revendications socioéconomiques et 26 % restants à des revendications relatives à l'emploi. Cinq manifestations de faible ampleur ont visé, à Port-au-Prince, le bureau du PNUD et la zone d'entreposage temporaire du conseil électoral provisoire, située dans les locaux de la MINUSTAH. Les manifestants exigeaient le paiement des arriérés de salaires dus par le conseil électoral.

13. Le 16 mai a un lieu le premier d'une série d'incidents sérieux liés à la sécurité. Des éléments armés non identifiés, en uniformes d'apparence militaire, ont attaqué le siège régional de la Police nationale à Les Cayes (département du Sud). Cette attaque a fait un mort et trois blessés graves parmi les policiers, et des armes ont été dérobées. Le 2 juin, des rivalités politiques concernant les résultats des élections ont causé l'incendie volontaire de plusieurs résidences à Borgne (département du Nord), puis de la mairie le 30 juin, ainsi qu'une attaque contre le vice-représentant du département le 5 juillet. Le 8 juin, à Port-au-Prince, six stations-service, ainsi que le bâtiment du Ministère des affaires étrangères, ont été visés par des actes de vandalisme et des tirs aveugles. Le 10 juin, le Conseil supérieur de la Police

nationale a pris la décision de suspendre, à l'échelle du pays, tous les permis de détention d'armes à feu. Cette mesure a été levée le 15 juin. Le 13 juin, l'Entente démocratique, une formation politique nouvellement créée, a annoncé qu'elle organiserait une manifestation pacifique pour demander la démission du Président provisoire le 14 juin, date de l'expiration du mandat de 120 jours qui lui avait été confié aux termes de l'accord du 5 février. Dans la nuit du 14 juin, le Conseil supérieur de la Police nationale a imposé un couvre-feu dans l'ensemble du pays, empêchant ce faisant la manifestation de se tenir, ce qui a provoqué des réactions négatives de la part de certains acteurs politiques, qui ont dénoncé cette mesure qu'ils jugent illégale et autoritaire.

14. Le 21 juin, une session de l'Assemblée nationale consacrée au vote des modalités de gouvernance provisoire a dû être interrompue à la suite d'actes de violence commis dans l'enceinte du Parlement. L'incident a été condamné par les acteurs de tous les horizons politiques, ainsi que par ma Représentante spéciale. En réaction, la Police nationale a adopté des mesures pour empêcher que de tels incidents se reproduisent. La présence des forces de sécurité a par exemple été renforcée aux abords du Parlement et des bâtiments du Gouvernement pendant les sessions de l'Assemblée nationale.

15. Le 24 juin, à Port-au-Prince, des éléments armés non identifiés circulant à moto ont ouvert le feu sur les bureaux de plusieurs grandes entreprises nationales et internationales, dont un hôtel. À Pétionville, un ressortissant suédois et un ancien directeur général de la presse nationale ont été tués par des individus non identifiés circulant à moto, respectivement le 28 juin et le 8 juillet. L'enquête ouverte par la Police nationale se poursuit.

16. Au cours de la période considérée, la Police nationale a mené plusieurs opérations de renforcement de la sécurité qui ont permis de faire diminuer le nombre d'homicides, d'améliorer la réponse aux enlèvements et d'assurer l'encadrement efficace de toutes les manifestations, en grande partie sans l'aide de la MINUSTAH, dont la cellule de réaction rapide, positionnée préventivement, n'a pas eu à intervenir.

17. La composante police de la MINUSTAH a prêté main forte à la Police nationale dans des opérations de lutte contre la criminalité en mettant en place, en coopération avec elle, 2 268 points de contrôle. Les deux entités ont également mené conjointement 3 086 patrouilles à pied, 14 876 patrouilles motorisées et 43 opérations, dont 35 dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince. Les soldats du maintien de la paix ont mené 5 169 opérations, dont 620 étaient des patrouilles réalisées en collaboration avec la Police nationale et la composante police de la MINUSTAH. En outre, la composante militaire a déployé 20 cellules de réaction rapide de sections dans 14 communautés différentes réparties dans 7 départements, grâce aux ressources aériennes de la MINUSTAH. Les unités de police constituées et les troupes militaires de la MINUSTAH ont été déployées pour fournir un appui opérationnel à la Police nationale lors de deux incidents graves, l'un aux Cayes le 16 mai et l'autre à Borgne le 30 juin.

IV. État de droit et droits de l'homme

A. État de droit

18. Sous la direction du nouveau Directeur général nommé le 11 avril par le Président provisoire et dont la nomination a été confirmée par le Sénat le 23 août, la Police nationale d'Haïti a poursuivi la mise en œuvre de son Plan de développement pour la période 2012-2016. Quatre mois avant la date prévue pour sa fin, le plan quinquennal avait été mis en œuvre à 58 %, ce qui a permis d'accroître les effectifs de police et d'améliorer la couverture territoriale, de former les cadres de niveau intermédiaire et supérieur, de renforcer les capacités de la police judiciaire et d'améliorer la capacité des forces de l'ordre à maîtriser des foules. Il reste encore, entre autres mesures, à appliquer l'ensemble des dispositions relatives à la gestion budgétaire et à la passation de marchés, à achever l'élaboration d'une stratégie globale de prévention de la criminalité et à assurer le renforcement de la police des frontières et le contrôle des armes à feu.

19. Avec l'appui de la MINUSTAH, la Police nationale a commencé à travailler à l'élaboration de son Plan stratégique pour la période 2017-2021, qui vise à définir des cibles et des indicateurs de résultats fondés sur une analyse approfondie de ses capacités. Le Plan intégrera en outre les activités qui n'auront pas été menées à bien au cours de la période 2012-2016.

20. Les 1 474 élèves policiers (dont 186 femmes) de la vingt-sixième promotion de la Police nationale d'Haïti, la plus importante depuis la création de cette dernière, ont obtenu leur diplôme le 10 mai, ce qui a porté les effectifs totaux de la police à 13 200 agents, dont 1 182 femmes (soit 9 %). La formation de la vingt-septième promotion, qui compte 966 élèves policiers (dont 86 femmes), a commencé le 10 juillet et doit s'achever en janvier 2017. Cette promotion était à l'origine plus importante, mais ses effectifs ont finalement été réduits de 40 % de façon à améliorer la qualité de l'enseignement dispensé et à réduire la pression exercée sur les infrastructures de l'Académie nationale de police. Du fait de cette réduction des effectifs, l'objectif de 15 000 officiers de police en poste devrait désormais être atteint d'ici à la fin de 2017 et non plus avant la fin de 2016 comme initialement prévu. En parallèle, la vérification des antécédents des membres de la Police nationale s'est poursuivie, et 9 290 agents de police et membres du personnel civil ont été agréés. La procédure de vérification continue : 3 227 enquêtes sont en cours et 683 autres vont être ouvertes.

21. Poursuivant son entreprise de lutte contre la criminalité, la Police nationale a répété un projet pilote de police de proximité qui s'était avéré prometteur, avec l'appui de la MINUSTAH et d'autres partenaires internationaux. Le projet ciblait des sites vulnérables dans le département de l'Ouest, notamment des quartiers sensibles de Port-au-Prince comme Fort National, Cité Soleil et les zones couvertes par les sous-commissariats de Portail St-Joseph et Cafeteria.

22. La MINUSTAH a aidé la Direction de l'administration pénitentiaire à mettre en œuvre son Plan de développement stratégique pour la période 2014-2016 et son Plan d'action pour 2015-2016 et à mettre en place des politiques et procédures visant à améliorer la prestation de services et le respect des normes relatives aux droits de l'homme dans toutes les prisons. La MINUSTAH a participé à l'organisation de 170 sessions de formation sur les normes régissant le traitement

des détenus, à l'élaboration d'un programme sur le traitement des groupes vulnérables, à des activités de formation sur la violence sexuelle et sexiste proposées à 200 agents de police et à la formation de 69 membres du personnel médical à l'utilisation des nouveaux formulaires à remplir dans le domaine de la santé.

23. Depuis mon précédent rapport (S/2016/225), le pourcentage de prisonniers placés en détention provisoire est resté stable. Au 4 août, on comptait 10 830 détenus (dont 358 femmes, 197 mineurs et 27 mineures), parmi lesquels 3 212 avaient été condamnés et 7 618 étaient en attente de jugement. Pour que la gestion des prisons soit efficace, il faudrait recruter du personnel des établissements correctionnels supplémentaire pour épauler les 1 681 agents actuellement en poste. Une surpopulation poussée à l'extrême (le taux d'occupation des prisons est de 445 %), une durée de confinement de 23 heures par jour, les pénuries alimentaires, des conditions d'hygiène et sanitaires déplorables et des services médicaux insuffisants sont autant de graves problèmes qui persistent et créent une situation très préoccupante s'agissant du respect des droits de l'homme. Dans mon précédent rapport, j'indiquais que sur les 17 établissements gérés par la Direction de l'administration pénitentiaire, seuls trois, qui rassemblent au total 1 402 détenus, offraient un peu plus d'un mètre carré par détenu. Ce n'est plus le cas maintenant que d'un seul centre, où sont détenues 89 personnes. C'est au pénitencier national que les conditions demeurent les plus déplorables : trois détenus par mètre carré. Les statistiques relatives aux prisons ne tiennent pas compte du grand nombre de personnes détenues dans des centres de détention non officiels comme les postes de police. Le Gouvernement n'a pris aucune mesure globale pour lutter contre ce problème, malgré les multiples appels en ce sens lancés par les organismes des Nations Unies. Qui plus est, entre février et août, les changements de fournisseurs de produits alimentaires et les retards à répétition dans le décaissement des fonds ont entraîné de graves pénuries de nourriture dans les prisons, ce qui s'est traduit par des restrictions des portions. Ma Représentante spéciale a appelé l'attention des autorités de l'État sur ces problèmes à plusieurs occasions.

24. La MINUSTAH a fourni une assistance technique et logistique aux comités chargés de surveiller les conditions de détention des Cayes, de Cap-Haïtien et de Port-au-Prince dans le cadre plus général d'une initiative visant à réduire les périodes prolongées de détention provisoire et à faciliter l'accès des citoyens à la justice. Avec l'appui de la MINUSTAH, les bureaux d'aide juridictionnelle de Cap-Haïtien et des Cayes se sont également efforcés d'assister les personnes placées en détention provisoire. Depuis mars, 554 affaires ont été traitées et une aide judiciaire a été fournie à 1 192 détenus, dont 391 ont été libérés. Les cinq bureaux d'aide juridictionnelle de Port-au-Prince ont traité 817 affaires et permis la libération de 395 personnes.

25. La MINUSTAH a également contribué à l'organisation d'ateliers de renforcement des capacités des acteurs de la justice pénale, dont deux ateliers qui se sont tenus à Port-au-Prince et quatre aux Cayes, et qui ont porté sur la procédure de comparution immédiate, l'*habeas corpus* et le traitement des dossiers. Elle a fourni un appui logistique et matériel aux tribunaux de première instance et aux juges siégeant aux tribunaux de paix des Cayes et de Port-au-Prince dans le cadre de deux projets à effet rapide. Entre mars et juillet 2016, les tribunaux de Port-au-Prince, de Cap Haïtien et des Cayes ont traité les dossiers de 351 prévenus, à la suite de quoi ils ont prononcé 93 acquittements et 213 condamnations et ordonné 45 renvois.

26. Le 29 mai 2016, à la demande du Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes et à l'occasion de la Journée internationale d'action pour la santé des femmes, la MINUSTAH a fourni des soins de santé primaires aux détenues de la prison pour femmes de Pétionville, à Port-au-Prince, en leur proposant notamment des dépistages essentiels et des traitements pour des maladies graves. Au total, 34 % des 304 détenues ont été examinées dans le cadre de 104 consultations, et un rapport a été établi à l'intention des autorités concernant les maladies chroniques nécessitant un suivi.

27. Six des 12 sièges de la Cour suprême, la plus haute juridiction du pays, sont restés vacants. Le Président de la Cour continue d'y siéger, bien que son mandat ait pris fin en décembre 2015. Le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire n'a pas encore approuvé les règles d'évaluation des juges et la commission mixte spéciale qui doit se prononcer sur la sélection des juges ne dispose pas des ressources financières nécessaires pour achever ses travaux.

28. Dans le cadre de la réforme législative à plus long terme, le comité technique mixte chargé de la réforme pénale a achevé le projet de code de procédure pénale, que la Commission présidentielle pour la réforme de la justice a présenté à l'exécutif, en même temps que le projet de code pénal. Le 12 juillet 2016, la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif a présenté son plan stratégique et opérationnel pour la période 2016-2024, qu'elle a élaboré avec l'assistance du PNUD.

29. Dans les communautés urbaines, la MINUSTAH a continué de mener des initiatives de stabilisation portant sur les facteurs de risque que sont l'accès limité à la justice et le fort taux de chômage des jeunes. En juin 2016, la Mission avait mené à terme 41 projets de lutte contre la violence de proximité, qui ont coûté au total 8 millions de dollars des États-Unis et dont ont bénéficié quelque 37 501 personnes, dont 16 058 femmes, dans les départements de l'Artibonite, de l'Ouest, du Sud et du Nord. Ces projets misaient sur la création d'emplois comme alternative aux moyens de subsistance fondés sur la violence, sur l'amélioration de l'accès à la justice et de l'efficacité du système judiciaire, sur la promotion du dialogue et le renforcement de la cohésion sociale. Au cours de la période considérée, 13 nouveaux projets visant à favoriser la cohésion sociale et à renforcer la confiance dans les institutions de l'État, notamment grâce à l'établissement d'un dialogue entre les populations locales et la police, ont été approuvés au titre du budget 2015-2016. La MINUSTAH a également soutenu trois campagnes de sensibilisation et de mobilisation sociale portant notamment sur la police de proximité, la violence sexuelle et sexiste, la lutte contre le choléra et le règlement des conflits, qui ont concerné 229 724 personnes à travers le pays.

B. Droits de l'homme

30. La Police nationale a continué l'élaboration de son programme d'éducation aux droits de l'homme, avec l'appui de la MINUSTAH. L'Inspection générale a conduit neuf sessions de formation sur les droits de l'homme et l'usage de la force et des armes, auxquelles ont assisté 1 474 élèves policiers et 104 agents affectés à des unités spécialisées. L'Inspection générale a reçu 334 plaintes pour faute professionnelle et a envoyé les dossiers correspondants assortis de recommandations

de sanctions – dont 96 mises à pied, 111 suspensions et 76 avertissements – au Directeur général de la Police nationale, pour approbation.

31. Sourd aux appels répétés de ma Représentante spéciale, de l'Expert indépendant du Conseil des droits de l'homme chargé d'examiner la situation des droits de l'homme en Haïti et de la société civile, le Gouvernement n'a pas confié la responsabilité de la protection des droits de l'homme à un ministère particulier. Les autorités judiciaires n'ont guère progressé dans les poursuites contre les responsables de violations graves des droits de l'homme, notamment s'agissant de l'assassinat du journaliste et défenseur des droits de l'homme Jean Dominique et des anciens Présidents Jean-Claude Duvalier et Jean-Bertrand Aristide. La MINUSTAH a continué de fournir une assistance technique aux organisations de la société civile qui protègent les droits des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués et des victimes de discrimination.

32. Dans le cadre du deuxième cycle (2012-2016) du prochain examen périodique universel, le Gouvernement a présenté son rapport national au Conseil des droits de l'homme le 22 juillet. Auparavant, le 20 juillet, le Ministère des affaires étrangères et le Bureau du Médiateur avaient organisé, avec l'appui de la MINUSTAH, un atelier destiné à consulter les parties prenantes nationales en vue de la consolidation dudit rapport, dans le cadre d'une procédure ouverte et participative. Onze entités ministérielles et 57 représentants de la société civile, dont 25 femmes, y ont participé.

C. Égalité des sexes

33. Les organisations de femmes ont continué de militer pour que les femmes participent plus à la vie politique et soient mieux représentées au Parlement. Le 6 juin, un groupe politique de femmes baptisé Tribin Politik Fanm a procédé à l'inauguration officielle du Parlement symbolique des femmes pour demander l'application intégrale de la disposition constitutionnelle qui exige que 30 % au moins des acteurs de la vie publique soient des femmes, en particulier dans les institutions politiques nationales. Grâce à l'application de cette disposition au niveau local, pour la première fois 30 % des sièges dans tous les conseils municipaux élus ont été occupés par des femmes. Le 22 juillet, les femmes élues maires ont créé la Fédération nationale des femmes maires, avec l'appui du Ministère de l'intérieur et des collectivités locales, du Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes et de la MINUSTAH.

V. Appui aux institutions et renforcement de l'autorité de l'État

A. Gouvernance et gouvernance locale

34. La MINUSTAH a continué d'aider le Ministère de l'intérieur et des collectivités locales, cette assistance portant notamment sur la formation des conseillers municipaux nouvellement élus, une attention toute particulière étant accordée aux élues. La Mission a ainsi facilité l'organisation d'un stage de formation initiale de deux jours sur la décentralisation, les budgets municipaux et les partenariats entre collectivités locales, qui s'est tenu à Port-au-Prince.

Auparavant, un programme d'assistance technique de trois mois dont ont bénéficié les 140 administrations municipales du pays avait facilité le transfert des pouvoirs aux nouveaux conseils municipaux.

35. En mai-juin, la MINUSTAH et le Ministère de l'intérieur et des collectivités locales ont effectué des visites conjointes d'évaluation technique pour examiner la possibilité d'étendre le programme de mobilisation des ressources fiscales mené aux Cayes (département du Sud) et à Jérémie (département de la Grand'Anse) aux Gonaïves (département de l'Artibonite), à Hinche et à Mirebalais (département du Centre) et à Fort-Liberté (département du Nord-Est). Ce programme vise à moderniser le système de collecte des impôts municipaux et devrait augmenter sensiblement les recettes fiscales locales.

36. La Mission a mené à terme 86 projets, pour lesquels elle a utilisé la totalité des ressources budgétaires allouées aux projets à effet rapide pour l'exercice 2015/16, soit 4 millions de dollars. Les projets menés par la Mission se répartissaient comme suit : 35 concernaient l'appui à la bonne gouvernance, à la démocratie et à l'extension de l'autorité de l'État et les 51 autres portaient sur l'amélioration des infrastructures et des services publics; parmi ces derniers, 19 concernaient la promotion de l'état de droit, 23 la santé et l'assainissement et 9 le renforcement de la sûreté et de la sécurité des citoyens grâce notamment à l'éclairage public; les projets visant à fournir de l'eau salubre et à lutter contre le choléra ont bénéficié à 300 000 personnes selon les estimations.

37. En avril, la MINUSTAH a aidé l'administration parlementaire à assurer la formation initiale des députés nouvellement élus, laquelle a été financée grâce aux fonds réservés aux projets à effet rapide. La formation était axée sur les instructions permanentes applicables aux activités parlementaires, sur le rôle et les responsabilités des parlementaires, sur les procédures législatives et les procédures d'approbation du budget et sur le règlement applicable aux députés.

B. Capacités de la Police nationale d'Haïti

38. La Police nationale doit résoudre ses problèmes d'ordre institutionnel et opérationnel avant de pouvoir fonctionner efficacement sans l'appui de la communauté internationale. Dans un certain nombre de domaines clefs, les seuils fixés ne sont pas atteints : c'est notamment le cas s'agissant du nombre de policiers par habitant, de la couverture géographique affichée par la force, de sa capacité à gérer les troubles à l'ordre public et la criminalité et de sa gestion interne. Compte tenu de la récente décision de réduire le nombre d'élèves policiers et du taux annuel d'attrition, on prévoit que la Police nationale comptera 14 000 agents en février 2017, et que le ratio police/population s'établirait à environ 1,3 policier pour 1 000 habitants. Cela signifierait un progrès important par rapport aux ratios de 2012 et 2004, soit respectivement 0,98 et 0,73, mais on resterait en deçà du ratio de 2,2 policiers pour 1 000 habitants constaté à l'échelle mondiale. Le pourcentage de femmes restera quant à lui de 9 %, c'est à dire en deçà de la cible de 11 %.

39. Malgré les progrès accomplis suite à la création de l'Académie nationale de police en 2012 et la mise en œuvre de programmes de formation de haute tenue, environ un quart des postes de cadres de la police restent vacants, ce qui a entraîné des défaillances dans la gestion de l'institution. S'agissant de la couverture géographique, la police n'est présente que dans 261 des 570 communes du pays.

Dans l'ensemble, le nombre de postes de police demeure insuffisant, et il faudrait davantage de personnel dans chaque station, en particulier le long de la frontière et dans les eaux territoriales, de même qu'il faudrait renforcer les effectifs de la police des transports, de la police scientifique et des sections d'enquêtes criminelles.

40. Néanmoins, la police a fait preuve de l'amélioration de ses capacités en matière de gestion des troubles à l'ordre public et de lutte contre la criminalité. Au cours de la période considérée, les compagnies de maintien de l'ordre ont réussi à gérer les manifestations avec un soutien minimal de la MINUSTAH. La police a également fait des progrès considérables grâce à l'amélioration de la formation dans certains domaines tels que les activités de la police judiciaire, la lutte contre les stupéfiants et la lutte contre les enlèvements. Cependant, dans d'autres domaines, comme la sensibilisation aux droits de l'homme, le contrôle interne, la planification stratégique et l'entretien des installations et des équipements, l'institution a encore besoin de l'aide de la communauté internationale. La police a également continué de dépendre de l'appui de la MINUSTAH dans le domaine de la lutte contre la criminalité et contre la violence des bandes de rue. À cet égard, la police ne dispose toujours pas d'un bureau de renseignement criminel efficace ayant la capacité de produire des informations fiables, ni de ressources permettant de mener des enquêtes criminelles afin de prévenir et de résoudre les crimes graves et de lutter contre les réseaux criminels organisés. Malgré les progrès réalisés dans la mise en œuvre d'initiatives de police de proximité dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, l'action de la Police nationale pêche par l'absence d'une mise en œuvre coordonnée et globale de programmes de proximité à l'échelle nationale. Dans l'ensemble, si elle est en mesure de fonctionner relativement correctement dans la grande zone métropolitaine de Port-au-Prince, grâce aux conseils et à l'appui opérationnel que lui fournit au jour le jour la MINUSTAH, la Police nationale continuera d'avoir besoin d'une assistance internationale pour combler les lacunes sur le plan administratif et pour parvenir à décentraliser ses services et à les étendre en dehors de la capitale.

VI. État des besoins humanitaires et de développement et activités menées pour y répondre

A. Activités humanitaires

41. Depuis mon dernier rapport, Haïti rencontre toujours des difficultés sur le plan humanitaire. À cause de la sécheresse, l'insécurité alimentaire a touché 3,6 millions de personnes (soit plus d'un tiers de la population), dont 1,5 million sous sa forme aiguë. La situation s'est améliorée avec le début de la saison des pluies, en avril, et grâce à une bonne récolte de printemps. Toutefois, les précipitations saisonnières ont entraîné des inondations dans certaines parties des départements de l'Ouest, du Nord, du Nord-Ouest et de l'Artibonite, au détriment de quelque 4 400 familles. En outre, 61 302 personnes restent déplacées dans 33 sites et camps de fortune depuis le tremblement de terre de 2010. Les efforts de réinstallation s'avèrent particulièrement délicats en raison de la crise politique actuelle.

42. La situation a été rendue plus critique encore par l'effet d'une hausse du nombre de cas suspects de choléra et de décès liés au choléra. Du 1er janvier au 23 juillet 2016, le Ministère de la santé publique et de la population a signalé

23 072 cas suspects de choléra et 211 décès, soit une augmentation générale par rapport à la même période en 2015. Avec l'appui des principaux partenaires d'exécution, y compris les organismes des Nations Unies, il a continué d'œuvrer à la mise en place d'une assistance d'urgence, en se concentrant particulièrement sur les mesures de surveillance et de contrôle, malgré les problèmes de financement qui demeurent. La MINUSTAH et les organismes des Nations Unies ont également intensifié leurs efforts visant à soutenir l'exécution du plan national d'élimination du choléra. L'ONU a aidé le Ministère de la santé publique et de la population à revoir son plan à moyen terme (2017/18), qui doit être examiné à la prochaine réunion du Comité de haut niveau pour l'élimination du choléra.

43. Le rapatriement en cours des Haïtiens et des personnes d'origine haïtienne qui se trouvaient en République dominicaine met à l'épreuve la capacité de l'État à fournir l'assistance requise. Entre juin 2015 et le 11 août 2016, l'Organisation internationale pour les migrations a enregistré le retour de 133 251 personnes à Haïti, dont 34,7 % de femmes. Depuis le mois d'août 2015, 27 263 personnes ont été officiellement expulsées, dont 6,1 % de femmes. Le 13 juillet, le Gouvernement de la République dominicaine a prolongé d'un an le permis de séjour temporaire d'environ 140 000 Haïtiens qui auraient autrement été contraints de quitter le territoire national en juillet 2016. Il faut impérativement que les deux gouvernements mettent au point une politique migratoire qui réglemente la circulation des personnes entre les deux pays.

44. Le 7 avril, en vue de répondre aux besoins humanitaires essentiels de 1,3 million de personnes, le Gouvernement haïtien et l'équipe de pays pour l'action humanitaire ont lancé un plan d'intervention humanitaire doté de 193,8 millions de dollars, dont 20,3 millions de dollars pour la lutte contre le choléra. Au 20 juillet, le montant reçu s'élevait à 59,02 millions de dollars, soit 31 % du total des ressources nécessaires, dont 8 millions de dollars pour la lutte contre le choléra.

B. Activités de développement

45. L'insuffisance des investissements nécessaires pour relancer la croissance économique et créer des emplois, conjuguée à l'incertitude politique et à l'absence de systèmes de gouvernance transparents et efficaces, a continué de nuire au développement et à la mise en œuvre du plan stratégique de développement. Les inégalités sociales demeurent très visibles, dans un contexte où les 40 % les plus pauvres de la population n'ont accès qu'à 9 % des ressources nationales et où 60 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté.

46. Au cours de l'année écoulée, l'inflation de base a augmenté pour s'établir à environ 10 %, tirée par une dépréciation de la gourde de près de 25 %. L'incidence de la sécheresse a poussé l'inflation affichée, la portant à quelque 15 % en avril et mai, du fait de la hausse des prix de nombreux produits agricoles, qui a pu atteindre jusqu'à 40 %, notamment pour les tubercules et certains légumes. La chute des cours internationaux du riz, de l'huile de cuisson et d'autres aliments de base a néanmoins quelque peu atténué les effets de la flambée des prix.

47. Les recettes des cinq premiers mois de l'exercice budgétaire ont augmenté d'environ 20 % par rapport à 2015. Cela n'a toutefois pas suffi à compenser le déclin du financement extérieur, en particulier les ressources provenant de PetroCaribe. On parvient encore à couvrir les salaires de la fonction publique et

d'autres dépenses ordinaires mais il reste peu de place pour l'investissement. Le projet de budget pour 2016-2017 prévoit de consacrer 40 % du total des dépenses aux investissements publics. L'investissement privé fait les frais de la corruption, de l'incertitude politique et des taux d'intérêt élevés, de sorte que le climat d'affaires manque toujours d'attrait et que les difficultés s'accumulent. En 2016, Haïti s'est classé 182e sur la liste de 189 pays établie par la Banque mondiale à l'aune de son indicateur Doing Business.

48. Compte tenu des politiques monétaires resserrées, de la dette relativement faible et d'un déficit budgétaire contenu, la dépréciation de la gourde est principalement le résultat d'une perte de confiance et de l'augmentation qui s'ensuit de la dollarisation. La Banque centrale haïtienne a puisé dans ses réserves internationales pour amortir le repli de la gourde. Entre-temps, face à l'incertitude politique, les partenaires de développement ont ralenti leur participation à de nouveaux projets et au financement du budget, en attendant la mise en place d'un gouvernement qui soit en mesure de prendre des engagements à long terme.

49. Avec l'appui des organismes des Nations Unies, de la MINUSTAH et d'autres partenaires concernés, le Ministère de la santé a élaboré le plan stratégique national de lutte contre le VIH/sida pour la période 2017-2023 conformément à la stratégie accélérée du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA). Le plan porte entre autres sur la prévention et le dépistage du VIH chez les groupes vulnérables et les jeunes, l'élimination de la transmission de la mère à l'enfant ainsi que le traitement et la rétention des patients. Les directives de l'Organisation mondiale de la Santé sur le dépistage et le traitement ont été approuvées par le Gouvernement et leur mise en œuvre a débuté en juillet.

VII. Transition et planification stratégique

50. Le plan de consolidation a continué de guider l'exécution ciblée du mandat de la MINUSTAH et sert de base aux plans de transition que la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies s'emploient à établir en vue de la reconfiguration à venir de la présence des Nations Unies en Haïti. La MINUSTAH et l'équipe de pays ont poursuivi leurs travaux préparatoires sur un plan commun de transition visant à consolider les acquis de la stabilisation réalisés avec l'appui de la Mission, en mettant l'accent sur le développement de la police, l'état de droit et la gouvernance. Le financement du programme intérimaire conjoint des Nations Unies sur la police, la justice et l'administration pénitentiaire a été approuvé dans le budget de la Mission, et la dernière main est mise à un mémorandum d'accord précisant les modalités d'exécution avec l'équipe de pays des Nations Unies. L'équipe de pays et la Mission mènent des activités communes dans le domaine de la lutte contre la violence de proximité et dans la mise en œuvre de projets à effet rapide.

51. La transition de la présence des Nations Unies en Haïti a fait l'objet de nouveaux efforts de planification, sous la forme d'une évaluation des capacités institutionnelles réalisée conjointement par la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies. L'évaluation recense à la fois les besoins en matière de capacités des institutions nationales et les domaines d'intervention et d'assistance des Nations Unies et des partenaires internationaux.

52. En parallèle, la composante de police de la MINUSTAH a continué de transférer des responsabilités à la Police nationale, en particulier pour les questions

de formation et concernant l'action de l'Inspection générale. Pour sa part, la composante militaire a adopté un nouveau concept général d'opérations appuyé sur trois centres – Port-au-Prince, Cap-Haïtien et Morne Cassé – et visant à assurer une présence dans cinq départements essentiels, tout en conservant la capacité de réagir rapidement et de déployer des forces supplémentaires dans tout le pays, par voie terrestre et aérienne, en étroite coordination avec la Police nationale et la police des Nations Unies.

53. Depuis mon dernier rapport, la Mission a achevé la fermeture de ses bureaux régionaux des Gonaïves (département de l'Artibonite) et de Port-au-Prince (département de l'Ouest) et de son camp de La Borde (département du Sud). L'appui logistique a également été renforcé autour de trois centres régionaux situés à Port-au-Prince, Cap-Haïtien (département du Nord) et Les Cayes (département du Sud). La Mission a encore réduit ses effectifs, conformément aux recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil de 2014.

VIII. Déontologie et discipline

54. La MINUSTAH a maintenu ses efforts visant à faire appliquer ma politique de tolérance zéro pour l'exploitation et les atteintes sexuelles, notamment en dispensant, dans la zone de la Mission, des formations obligatoires sur les normes de conduite attendues de toutes les catégories de personnel des Nations Unies; en procédant à des évaluations des risques dans le but d'identifier les facteurs de risque et d'empêcher ainsi l'exploitation et les atteintes sexuelles; en menant une campagne de communication et de sensibilisation auprès des populations locales; et en distribuant des supports d'information sur l'exploitation et les atteintes sexuelles. La MINUSTAH a continué d'étendre son réseau de relais locaux en vue de renforcer le mécanisme communautaire de signalement des cas présumés de faute et d'exploitation et d'atteintes sexuelles commises par des membres du personnel de la Mission.

IX. Aspects financiers

55. Par sa résolution 70/276 du 17 juin 2016, l'Assemblée générale a ouvert, au titre de l'exercice allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017, un crédit de 345,9 millions de dollars destinés à financer le fonctionnement de la Mission. Si le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat de la Mission au-delà du 15 octobre 2016, le coût de son fonctionnement serait limité aux montants approuvés par l'Assemblée.

56. Au 4 août 2016, les contributions non versées au Compte spécial de la MINUSTAH s'élevaient à 145,3 millions de dollars et le montant total des contributions non acquittées, toutes missions confondues, atteignait 4 852,5 millions de dollars. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées avait été effectué pour la période allant jusqu'au 30 avril 2016, tandis que le remboursement des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents avait été effectué pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2015, conformément au calendrier des versements trimestriels.

X. Observations et recommandations

57. Près de 18 mois après s'être engagé sur la voie d'élections appelées à renouveler les institutions démocratiques haïtiennes à tous les niveaux, le peuple haïtien attend encore l'issue du processus électoral qui a débuté en mars 2015. Plus de deux mois après l'expiration du mandat de 120 jours du Président par intérim, l'Assemblée nationale doit encore adopter des mesures pour assurer la continuité de l'exécutif, comme le prévoit l'Accord du 5 février. Je prie instamment l'Assemblée nationale d'assumer son rôle et de prendre les décisions utiles en ce qui concerne les arrangements de gouvernance. Pour la deuxième fois cette année, Haïti évolue dans un climat d'incertitude politique et institutionnelle qui touche les plus hautes fonctions de l'État. J'adresse un appel urgent à tous les acteurs haïtiens pour qu'ils unissent leurs forces, dans l'intérêt de leur peuple, et donnent la priorité au rétablissement de l'ordre constitutionnel dans le pays en menant à son terme le processus électoral en cours.

58. Les préparatifs du premier des deux scrutins, qui doit avoir lieu le 9 octobre, coïncident apparemment avec le calendrier élaboré et publié par le Conseil électoral provisoire, et j'attends avec intérêt l'achèvement des opérations électorales en temps voulu. Je vois des signes encourageants dans l'engagement dont les autorités nationales ont fait preuve, jusqu'à présent, à s'approprier davantage toutes les facettes du processus électoral, y compris les aspects financiers et opérationnels, et dans le rôle de chef de file que le Conseil électoral provisoire a su jouer. Il est de la plus haute importance que cet engagement se maintienne et que les opérations électorales soient menées à leur terme, conformément au calendrier actuel, de manière à garantir le rétablissement de l'ordre constitutionnel à la date du 7 février 2017. Je demande une fois de plus à tous les acteurs concernés – autorités nationales, partis et candidats politiques, société civile et secteur privé – de ne ménager aucun effort pour que des élections crédibles, impartiales et ouvertes à tous aient lieu dans les délais impartis. J'exhorte aussi les autorités nationales, y compris l'exécutif, la justice, le Conseil électoral provisoire et la Police nationale, à préserver la neutralité des institutions concernées et à créer des conditions équitables pour que quiconque se propose d'assumer la charge présidentielle, d'occuper un siège parlementaire ou d'exercer des fonctions d'élu local puisse se présenter en bénéficiant des mêmes chances que les autres candidats. Vu les nombreux problèmes socioéconomiques qui se posent à sa population, Haïti peut difficilement se permettre une autre impasse électorale.

59. Tout en s'engageant à financer pleinement les opérations électorales, malgré la situation économique précaire du pays, le Gouvernement haïtien a fait savoir que le soutien des partenaires internationaux, notamment les Nations Unies, demeurait essentiel pour renforcer le processus. Je remercie une fois encore les partenaires internationaux d'Haïti pour les généreuses contributions qu'ils ont apportées jusqu'à présent aux opérations électorales et je les invite à envisager d'y consacrer des fonds supplémentaires, en particulier dans le but d'accroître les moyens dont le conseil électoral dispose pour s'occuper des questions logistiques. De même, je salue et encourage le nouveau déploiement de missions d'observateurs et d'experts internationaux des élections, en plus des observateurs nationaux, pour diversifier les niveaux de surveillance et promouvoir la confiance dans le processus électoral.

60. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix s'est rendu en Haïti du 30 juin au 3 juillet 2016 afin de procéder à une évaluation de la situation

politique et des conditions de sécurité, en préalable à l'évaluation stratégique intégrée prévue dans mes deux précédents rapports et reportée en raison de l'instabilité politique dans le pays. Il a conclu que dans le contexte actuel, caractérisé par l'incertitude politique et des conditions de sécurité relativement stables mais précaires, la présence de la MINUSTAH s'imposait jusqu'à la fin des opérations électorales pour aider les autorités nationales à organiser des élections dignes de ce nom dans un climat de sûreté et de sécurité. En dépit de moyens qui continuent de s'améliorer, et bien qu'elle ait fait la preuve de sa détermination à assurer la sûreté et la sécurité du peuple haïtien, la Police nationale d'Haïti n'est pas encore indépendante sur le plan opérationnel et compte toujours sur l'appui international, notamment celui de la MINUSTAH, pour s'acquitter de son mandat constitutionnel. L'effet dissuasif de la MINUSTAH, parallèlement au développement de la Police nationale, est un élément capital en ces temps d'incertitude politique.

61. Je recommande de proroger à nouveau de six mois le mandat de la MINUSTA, jusqu'au 15 avril 2017, en maintenant l'effectif actuellement autorisé de personnel en tenue, à savoir 2 370 militaires et 2 601 policiers. Je propose également d'effectuer, au cours de cette période de six mois, une évaluation stratégique de la situation en Haïti, notamment en ce qui concerne le professionnalisme et les capacités de la Police nationale d'Haïti, afin de faire au Conseil de sécurité des recommandations sur la présence et le rôle futurs de l'ONU dans le pays en prévision de l'expiration du mandat de la MINUSTAH en avril 2017. Il est à espérer que le calendrier électoral actuel sera respecté, conduisant au déploiement d'une mission d'évaluation stratégique en Haïti après le 7 février 2017, date envisagée pour l'entrée en fonctions d'un nouveau président de la République, soit à temps pour que les recommandations issues de cette évaluation soient prises en compte dans mon prochain rapport au Conseil de sécurité. Dans l'intervalle, la Mission continuera de préparer sa transition, y compris par l'élaboration d'un plan de transition et la mise en œuvre ciblée de son plan de consolidation. Pour que la police de la MINUSTAH soit effectivement en mesure d'apporter l'appui qui convient tout au long des opérations électorales, le Département des opérations de maintien de la paix travaille avec les pays fournisseurs de personnel de police à combler le déficit actuel de quelque 250 agents par rapport à l'effectif autorisé, qui s'établit à 951.

62. Toujours préoccupé par la lenteur des progrès enregistrés dans le domaine du renforcement de l'état de droit, je souligne une fois de plus que le renforcement du système de justice pénale dans son intégralité appelle une certaine prudence. Les lacunes des systèmes judiciaire et pénitentiaire, la détention provisoire prolongée, avec la surpopulation carcérale qu'elle entraîne, la corruption généralisée, les atteintes aux droits fondamentaux et les irrégularités de procédure demeurent des problèmes insolubles. Je demande donc au Gouvernement haïtien de remédier à ces problèmes graves et d'engager une action plus diligente pour consolider les institutions garantes de l'état de droit et mettre fin à l'impunité. Je m'inquiète également de ce que les inégalités sociales ne cesseront de se creuser tant que des responsables élus ne s'attacheront pas à la bonne exécution d'un programme de développement à long terme qui réponde aux aspirations de la population et que la communauté des donateurs puisse appuyer. Dans ce contexte, il est essentiel de traiter d'urgence les facteurs d'aggravation tels que la prévalence persistante du choléra en Haïti. La mise au point définitive du plan à moyen terme du

Gouvernement offre une belle occasion de renouveler l'engagement d'Haïti et de la communauté internationale à combattre la maladie et prendre des mesures concertées pour apporter les améliorations voulues aux systèmes d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de santé. En outre, je compte mettre au point un ensemble de mesures destinées à fournir une assistance et un soutien matériels aux Haïtiens directement touchés par le choléra. Il sera nécessaire de consulter les autorités nationales haïtiennes ainsi que les États Membres pour obtenir les fonds nécessaires à l'appui de ces mesures et de leur mécanisme d'application. Je demande instamment aux États Membres de manifester leur solidarité avec le peuple haïtien en augmentant leurs contributions aux mesures visant à éliminer le choléra et à porter secours aux personnes touchées.

63. En conclusion, je tiens à exprimer ma gratitude à ma Représentante spéciale, Sandra Honoré, pour son action au service d'Haïti alors que le pays est à un tournant de son histoire. Je tiens également à remercier les femmes et les hommes de la MINUSTAH, les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, ainsi que l'équipe de pays des Nations Unies et ses partenaires pour leur dévouement sans faille et leur engagement en faveur de la stabilité et du développement en Haïti.

Annexe I

Progrès accomplis dans la consolidation de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

1. On trouvera ci-après des informations actualisées sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan de consolidation de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) figurant dans mon rapport au Conseil de sécurité en date du 8 mars 2013 (S/2013/139).

Développement de la police

2. Les 1 474 élèves policiers (dont 186 femmes) de la vingt-sixième promotion de la Police nationale d'Haïti, la plus importante depuis la création de cette dernière, ont obtenu leur diplôme le 10 mai. L'Académie nationale de police a décidé de réduire la taille des futures promotions de 40 % de façon à améliorer la qualité de l'enseignement dispensé et à réduire la pression exercée sur les infrastructures. Le 10 juillet, les 966 élèves policiers de la vingt-septième promotion, dont 86 femmes, ont commencé leur programme de formation de base; ils devraient décrocher leur diplôme en janvier 2017. Le recrutement des élèves de la vingt-septième promotion s'est poursuivi, et 1 588 candidats, dont 210 femmes, doivent passer les tests d'aptitude physique et les entretiens requis.

3. Après l'obtention de leur diplôme par les élèves de la vingt-sixième promotion, les effectifs totaux de la Police nationale ont été portés à 13 200 agents, dont 1 182 femmes (soit 8,95 % du total), à la suite de quoi le ratio police/population a atteint 1,21 policier pour 1 000 habitants. Sur les 13 200 agents actifs, 5 768 officiers (43,7 %) sont déployés à l'extérieur de la zone métropolitaine de Port-au-Prince.

4. En coopération avec ses partenaires internationaux, la MINUSTAH a assuré la formation de 218 agents de la police judiciaire dans le domaine des enquêtes pénales, des droits de l'homme, de la gestion des scènes de crime, du code pénal, des techniques d'entretien et d'interrogatoire et de la balistique. La gestion logistique a été améliorée grâce à la création de deux comités techniques chargés de contrôler et d'enregistrer tous les aspects logistiques des activités de la police, dans le but d'établir des prévisions logistiques pour 2015-2016. La professionnalisation des unités chargées du maintien de l'ordre, qui se poursuit, a permis d'améliorer la capacité de la police à maîtriser des foules lors d'événements publics ou de manifestations de grande ampleur. En outre, la Direction de la circulation routière a vu ses capacités être renforcées dans les domaines de la gestion de la circulation, de la sécurité routière, de l'immatriculation des véhicules et de la formation. Soucieuse d'améliorer ses infrastructures, la police a mené à bien 7 projets de construction et de rénovation et en a entamé 12 autres. Elle a également continué d'étendre et de mettre à jour son système de communication radio, un projet qu'elle a commencé en 2014.

5. Le Gouvernement a l'intention de faire construire une prison à Fort-Liberté sous peu. La construction de la prison pour femmes de Cabaret est achevée, mais l'établissement n'est pas encore ouvert. Deux autres prisons sont en cours de construction.

6. Pour l'exercice 2015-2016, le budget de la Police nationale s'élevait à 212,9 millions de dollars, soit 6,91 % du budget national. Ce montant représente

une augmentation substantielle de 44,2 millions de dollars, soit 26,2 %, par rapport au montant de 168,7 millions de dollars inscrit au budget pour l'exercice 2014-2015. Cette augmentation était nécessaire, principalement pour couvrir les salaires des agents fraîchement diplômés. Les dépenses de personnel représentent 77 % du budget de fonctionnement de la Police nationale d'Haïti. La MINUSTAH a aidé la police à obtenir l'appui des donateurs pour financer les activités liées à ses principaux domaines, étant donné que le budget alloué actuellement reste insuffisant. Les acteurs bilatéraux et multilatéraux devront fournir une assistance supplémentaire pour permettre à l'institution de régler efficacement les problèmes encore en suspens.

Appui au processus électoral

7. Suite à l'annulation des élections prévues le 24 janvier, laquelle a entraîné la démission de l'ensemble des membres du Conseil électoral provisoire, un nouveau Conseil a été établi le 29 mars. Toutefois, l'objectif de créer un conseil électoral permanent ne pourra être atteint qu'une fois que le cycle électoral aura été intégralement achevé et que l'ordre constitutionnel aura été rétabli.

8. La décision du nouveau conseil électoral de recommencer l'élection présidentielle a entraîné des dépenses imprévues pour l'État, qui a décidé de financer l'intégralité du processus électoral, sans pour autant fermer la porte aux contributions des donateurs. Le budget relatif aux opérations et à la logistique électorales est estimé à 54,84 millions de dollars, auxquels viennent s'ajouter les frais de fonctionnement du conseil électoral et de la Police nationale.

9. Le conseil électoral a continué d'assumer de plus grandes responsabilités s'agissant de l'ensemble des aspects du processus électoral, ce qui a entraîné une réduction importante de l'appui opérationnel fourni par l'Organisation. Néanmoins, la MINUSTAH et les organismes compétents des Nations Unies ont continué d'appuyer le Conseil électoral provisoire en ce qui concerne l'exécution des activités électorales programmées, tout en renforçant l'appareil électoral sur le plan institutionnel. Le conseil électoral continue d'avoir besoin de l'aide de l'Organisation pour ce qui est des opérations logistiques, à savoir pour la fourniture et la récupération du matériel électoral.

10. La Police nationale d'Haïti a continué à se préparer à assurer la sécurité pendant les élections à venir. En coordination avec la MINUSTAH, elle a bien avancé dans l'élaboration d'un plan de sécurité intégré pour le déploiement des forces dans tout le pays avant les élections. La cellule électorale mixte composée de représentants de la Police nationale et de la MINUSTAH a élaboré des plans de déploiement de la force pour chaque département afin d'assurer la sécurité des opérations électorales et des électeurs.

État de droit et droits de l'homme

11. Le fonctionnement de la Cour suprême demeure problématique : six postes de juges sont vacants et le mandat du Président de la Cour a expiré. Le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire a procédé à l'examen du règlement intérieur régissant la procédure d'évaluation des juges, mais les nouvelles règles n'ont pas encore été approuvées. Au cours de la période considérée, la commission mixte spéciale qui doit se prononcer sur la sélection des juges a présenté 12 rapports d'enquête – qui s'ajoutent aux 47 déjà déposés − mais elle ne dispose pas des

ressources financières nécessaires pour poursuivre les enquêtes, ce qui bloque la procédure de vérification des antécédents des magistrats.

12. En juillet 2016, la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif, en partenariat avec la Banque interaméricaine de développement, a présenté son plan stratégique et opérationnel pour la période 2016-2024, qu'elle a élaboré avec l'assistance du Programme des Nations Unies pour le développement.

13. Le comité technique mixte chargé de la réforme pénale a achevé l'élaboration du projet de code de procédure pénale, lequel a depuis été présenté à l'exécutif. Cette série de réformes doit être approuvée par le Conseil des ministres et adoptée par le Parlement.

14. Le Bureau du Médiateur a adopté son plan stratégique pour la période 2016-2019; un directeur général et un médiateur adjoint ont été nommés, ce qui jette les bases qui permettront d'assurer la continuité des activités du Bureau après le départ du Médiateur actuel, dont le mandat arrive à terme à la fin de 2016. Toutefois, les ressources financières allouées par l'État et imputées au budget national demeurent insuffisantes au regard des besoins opérationnels du Bureau.

15. L'Inspection générale de la Police nationale a reçu 334 plaintes pour faute professionnelle. Elle a recommandé la mise à pied de 96 agents, la suspension de 111 autres, et la notification d'un avertissement à 76 autres. La MINUSTAH a contribué à l'élaboration d'une base de données permettant la gestion des affaires afin de faciliter les enquêtes. Bien que les normes en vigueur exigent l'ouverture d'une enquête suite à chaque utilisation d'armes à feu, l'organe de contrôle interne de la police n'a enquêté sur aucun incident de de ce type depuis mon dernier rapport (S/2016/225). L'Inspection a également continué à placer en détention les agents de police soupçonnés de violations graves, bien que cette pratique soit incompatible avec la fourniture des garanties d'une procédure régulière.

16. La vérification des antécédents des membres de la Police nationale progresse, et 9 290 agents de police et membres du personnel civil ont d'ores et déjà été agréés. La procédure de vérification s'est poursuivie pour les autres membres du personnel de l'institution : 3 227 enquêtes sont en cours et 683 autres vont être ouvertes.

Gouvernance

17. L'installation de 139 des 140 conseils municipaux nouvellement élus en mai-juin a mis fin à cinq années de clientélisme politique dans la nomination des membres des administrations municipales. La capacité des autorités municipales et départementales à mettre en œuvre des procédures administratives et financières de base a continué de s'améliorer, grâce notamment à la mise en place d'un programme de mobilisation des ressources fiscales dans certains départements.

18. L'impasse politique dans laquelle se trouve le pays a empêché les progrès dans le dialogue entre les principaux acteurs nationaux concernant les priorités à définir en matière de promotion des libertés démocratiques et de réforme institutionnelle, et aucun progrès n'a été fait s'agissant de la réforme constitutionnelle. En outre, bien que les parlementaires fraîchement élus de la cinquantième législature aient tenu leur première session le 4 février 2016, ils ne se sont jamais encore réunis pour légiférer.

Annexe II

Composition et effectifs de la police de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti au 16 août 2016

	Membres de la Police des Nations Unies		*Unités de police constituées*	
Pays	*Femmes*	*Hommes*	*Femmes*	*Hommes*
Allemagne	1	2		
Argentine		12		
Bangladesh		6	82	218
Bénin	1	50		
Brésil		4		
Burkina Faso	8	36		
Cameroun	15	5		
Canada	12	63		
Chili	1	10		
Colombie	7	32		
Égypte		19		
El Salvador		12		
Espagne		4		
États-Unis d'Amérique	1	16		
Éthiopie		2		
Fédération de Russie	2	7		
France	1	8		
Ghana	1	8		
Inde		6		440
Indonésie	1	6		
Jamaïque		1		
Jordanie		21		318
Madagascar	5	25		
Népal	4	22	13	127
Niger	14	30		
Nigéria		1		
Norvège	3	3		
Pakistan				140
Paraguay		1		
Roumanie	3	26		
Rwanda		9	21	139
Sénégal		13	15	145
Slovaquie	1	3		

Pays	*Membres de la Police des Nations Unies*		*Unités de police constituées*	
	Femmes	*Hommes*	*Femmes*	*Hommes*
Sri Lanka		11		
Tchad		5		
Thaïlande	1			
Togo	2	19		
Tunisie		3		
Turquie		15		
Uruguay		9		
Yémen		15		
	84	540	131	1 527
Total	**638**		**1 658**	
	2 282			

Annexe III

Pays fournissant du personnel militaire et des contingents à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti au 3 août 2016

	Officiers d'état-major		*Contingents*		
Pays	*Femmes*	*Hommes*	*Femmes*	*Hommes*	**Total**
Argentine		5	29	38	**72**
Bangladesh		2		110	**112**
Bhoutan		1			**1**
Brésil[a]		12	16	954	**982**
Canada	1	4			**5**
Chili		5	8	379	**392**
El Salvador				44	**44**
Équateur		1			**1**
États-Unis d'Amérique	2	3			**5**
Guatemala		2	5	47	**54**
Honduras				47	**47**
Jordanie		3			**3**
Mexique		3		3	**6**
Népal		2			**2**
Paraguay		1	5	77	**83**
Pérou		2	10	149	**161**
Philippines		2	14	121	**137**
Sri Lanka		3			**3**
Uruguay		5	15	228	**248**
Total	**3**	**56**	**102**	**2 197**	**2 358**

[a] Le commandant de la force est employé au titre d'un contrat de l'ONU et n'apparaît donc pas dans les effectifs des contingents.

Carte


MINUSTAH
August 2016
Force Headquarters
Battalion boundary
International boundary
Departmental boundary
National capital
Departmental capital
Town, village
Main road
Secondary road
Airport
The boundaries and names shown on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.
CUBA
ATLANTIC OCEAN
CARIBBEAN SEA
DOMINICAN REPUBLIC
HAITI
NORD - OUEST
NORD
NORD - EST
ARTIBONITE
CENTRE
OUEST
GRANDE - ANSE
NIPPES
SUD
SUD - EST
HQ MINUSTAH
BRAZIL
HQ PHILIPPINES
BANGLADESH
CHILE
PARAGUAY
BRAZIL
ARGENTINA
MP GUATEMALA
FPU BANGLADESH 2
FPU INDIA 1
FPU INDIA 2
FPU SENEGAL
FPU JORDAN 1
FPU JORDAN 2
FPU JORDAN (SWAT)
FPU PAKISTAN
CHILE
CHILE
CHILE
SUP CHILE (-)
FPU NEPAL
URUGUAY
URUGUAY
PERU
SUP URUGUAY & PERU (-)
FPU INDIA 3
FPU RWANDA
FPU BANGLADESH 3
Port-de-Paix
Cap-Haïtien
Fort-Liberté
Morne Casse
Gonaïves
Hinche
Jérémie
Miragoâne
PORT-AU-PRINCE
Les Cayes
Jacmel
Map No. 4224 Rev. 47 UNITED NATIONS
August 2016 (Colour)
Department of Field Support
Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)